

COMMISSION EUROPEENNE

Madame Margrethe VESTAGER
Vice-Présidente Exécutive
Rue de la Loi / Wetstraat 200 1049
Brussels Belgium

A Montreuil, le 17 février 2020

Madame la Vice-Présidente Exécutive,

Sachant l'intérêt qui est le vôtre dans le respect des règles de concurrence en Europe et la préoccupation que vous portez également aux salariés des entreprises et aux consommateurs ainsi qu'aux questions environnementales, nous souhaitons attirer votre attention sur le cas de l'entreprise papetière « UPM Chapelle Darblay ».

Cette papeterie est spécialisée dans la production de papier journal 100% recyclé. C'est la seule usine en France et en Europe à produire ce type de papier.

30% de sa production est destiné au marché français et cela représente 50% de la consommation française de papier journal.

70% de la production est destinée au marché européen. Sa disparition va donc conduire les journaux de l'Union Européenne à se tourner sur du papier non recyclé qui est évidemment moins écologique et plus coûteux.

Par ailleurs cela pose le problème de l'utilisation du papier usagé. Si la filière mise en place par cette papeterie disparaît, qu'advient-il du papier usagé ? C'est également toute la filière du tri des déchets qui se trouve impactée car les besoins de cette papeterie représentent à peu près l'équivalent du tri de 20 million d'habitants soit toute l'Ile de France et tout le nord de la France.

Cette entreprise a toujours été bénéficiaire et la décision du groupe UPM n'est destiné qu'à tarir le marché afin de provoquer une hausse du prix de vente du papier journal. Ca n'est pas à vous et à vos services que nous devons rappeler les pratiques contestables de ce groupe sur le marché de la pâte à papier et du papier.

Notre Fédération a sollicité à plusieurs reprises les autorités françaises afin de faire en sorte qu'une reprise d'activité par un tiers soit possible. Malheureusement notre demande est restée sans réponse. Le groupe UPM ne semble pas disposé à vendre l'entreprise mais bien à faire disparaître l'activité. Pour l'instant le groupe ne s'est pas encore attaqué aux machines, comme ce fut le cas dans la Papeterie de Docelles dans le département des Vosges, mais nous craignons que cela arrive en rendant alors totalement impossible la reprise de l'entreprise et la survie de cette filière.

Nous restons à votre disposition pour vous donner davantage d'informations si vous le souhaitez.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-Présidente Exécutive, en l'expression de notre parfaite considération.

Patrick Bauret
Secrétaire Général

